

FONCIÈREMENT INSUPPORTABLE



Une 6^{ème} réunion du comité de suivi (COSUI) du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme en provenance du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) a eu lieu en visio le 20 octobre 2023.

Ce COSUI s'appuyait sur un diaporama relatant la mise en production du module Gestion TU dans les CDIF/SDIF et un point RH sur les agents du MTECT arrivés le 1/9/23 en « phase 2 » à la DGFIP et les prévisions d'arrivée en « phase 3 » au 1/9/24.

Il est à noter que **Force Ouvrière** était représenté par des membres des syndicats nationaux du MTECT et de la DGFIP, appuyés d'un expert travaillant en SDIF.

Pour les agents du MTECT affectés en SDIF/CDIF, un important volet RH a été traité par nos camarades **FO** des DDTM sur leur compte-rendu accessible [ici](#).

Comme lors des COSUI précédents depuis avril 2021, deux visions de ce transfert s'opposent : l'une idyllique et hors sol du MTECT et de la DGFIP, et l'autre réaliste et lucide des organisations syndicales.

Dans ses propos liminaires, la délégation **Force Ouvrière** a rappelé qu'elle avait **alerté dès le début** sur le **manque criant de dispositions financières et de lisibilité concrète** dans le cadre de ce transfert d'agents du MTECT. Des perspectives de travail et de carrière dégradées ont eu raison de la propagande éhontée de la DGFIP sur son attractivité.

Elle est revenue également sur la 2^{ème} phase au 1^{er} septembre 2023 où **seulement 77 agents MTECT sont arrivés dans les SDIF/CDIF sur les 159 pré-**

vus ; ce qui préfigure une 3^{ème} phase de recrutement au 1/9/24 plus que chaotique : seulement 36 agents retenus pour 115 de prévus !

UNE DGFIP MOINS ATTRACTIVE QU'ELLE NE LE CROIT

Pourquoi ces personnels n'ont pas suivi leur mission ? Serait-ce en raison d'une plus faible rémunération ou de conditions de travail dégradées ? A **FO**, nous avons des témoignages en ce sens. Nous assistons aujourd'hui à des demandes de retour d'agents du Ministère de la Transition Écologique vers leur ancien ministère ! **La DGFIP est loin d'être aussi attractive qu'elle le prétend....**

Comment ne pas évoquer aussi les **difficultés que vivent les services des impôts fonciers** encore traumatisés par le **cauchemar GMBI** et **exsangues en personnels** !

Ils se retrouvent désormais à **devoir gérer le module Gesloc de GMBI dans sa déclinaison TU avec moins de la moitié des « sachants »** qu'on leur avait promis en provenance des Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Cette difficulté de recrutement rend d'autant plus primordiale la **nécessité d'une formation adaptée** aux agents DGFIP amenés à gérer les TU.

Malheureusement, nombre de services se retrouvent à devoir gérer une nouvelle taxe, exigible désormais à la date d'achèvement des travaux, en

n'ayant suivi que quelques modules de formation sans base école, et parfois à distance.

UN IMPACT SUR LES USAGERS, SUR LES AGENTS ET SUR LES COLLECTIVITÉS

Le constat, un an après le transfert, d'un **applicatif inabouti** saute aux yeux. Les **premières taxes n'ont toujours pas été mises en recouvrement** alors que du côté du ministère de de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, les anciennes, en attente de paiement sont en grande partie soldées. Ce qui **nous fait craindre un manque à gagner pour les collectivités.**

Il y a fort à parier qu'en 2024, les collectivités subiront un impact budgétaire négatif, et **les services des impôts fonciers seront alors les premiers « à portée de claques » des élus.**

La mise en place du nouveau logiciel **Gesloc** regroupant plusieurs applications (Surf, gestion TU et Evaloc) **alourdit substantiellement les procédures de relance**, et des évolutions du logiciel sont encore en chantier.

La situation ne rentrera dans l'ordre (espérons le !) qu'avec des logiciels opérationnels et efficaces. Mais en attendant cette issue, des agents souffrent.

Enfin, pour ce qui concerne les usagers, **les interprétations différentes de surfaces (foncier ou TU) ne sont pas de nature à simplifier les déclarations en ligne.**

UN ACCOMPAGNEMENT DÉFAILLANT ET DES SERVICES EN SOUFFRANCE

En réponse, le Président du COSUI, également sous/directeur DGFIP Effectifs, parcours et compétences, et la cheffe du service du pilotage et des réseaux RH au MTECT ont reconnu du bout de lèvres qu'au vu du nombre de volontaires et des demandes de retours en DDTM, **l'arrivée au sein de la DGFIP a sans doute manqué d'accompagnement.**

Le MTECT et la DGFIP se retranchent derrière le fait que Les fiches de poste étaient, selon eux, très détaillées... Les collègues en provenance du MTECT apprécieront !

Malgré le déficit d'arrivées d'agents MTECT, le Président affirme sans vergogne que « *la ressource humaine a été mise dans les structures pour que la tâche puisse être accomplie* ». **F.O.-DGFIP** lui rétorque qu'à coup de **sortants d'ENFiP et de contractuels les services fonciers seront en situation difficile.**

En termes de réponses métiers soulevées par la délégation **F.O.-DGFIP**, l'administration nous a refait un **cours sur la fiscalité de l'aménagement** assez lénifiant. On a pu apprendre quand même qu'il y aurait enfin une base Ecole en 2024.

Concernant les **différences de surfaces** TF et TU et leur éventuelle harmonisation, la DGFIP explique que ce ne serait **que par voie législative qu'on arriverait à gommer cette distinction.**

Sur les problématiques de trésorerie des collectivités locales, la DGFIP a donné le sentiment de refile la patate chaude au MTECT puisque, selon elle, « *objectivement la ressource 2023 est quasi-intégralement constituée de ce qui va être liquidé par les DDTM en 2023* ». Serons nous plus à l'aise sur le terrain face aux ordonnateurs avec ce genre de réponse ?

En conclusion, pour **F.O.-DGFIP**, ce COSUI est dans la lignée des précédents avec deux administrations dans un **déni de réalité face à des services et agents en souffrance.**

Dans la droite ligne de l'intersyndicale dénonçant les conséquences désastreuses de la mise en oeuvre de GMBI et de l'arrivée de l'assiette de la TU dans les services en charge de la mission cadastrale, à **F.O.-DGFIP**, nous exigeons donc :

- des **personnels et des moyens suffisants pour les services fonciers** afin qu'ils exercent leur mission de service public et répondent aux publics dans tous les types d'accueil : physique, téléphoniques et mails.
- Un **arrêt des réformes réalisées dans l'urgence sans tenir compte des alertes et des remontées** faites par les représentants des personnels et des services.